

## **TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'EVALUATION DU PROJET " PROMOTION DES PRATIQUES AGRO ECOLOGIQUES PAR LA FORMATION ET LE PLAIDOYER DES ORGANISATIONS PAYSANNES (PAFOP en sigle)**

### **1. Contexte de l'étude**

#### **1.1. A propos des organisations de mise en œuvre du projet**

##### **1.1.1. Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM en sigle)**

L'Union Haguruka des Coopératives Multifilières (UHACOM) a vu le jour en date du 5 décembre 2014 lors d'une assemblée générale constitutive des coopératives fondatrices. Son enregistrement à l'Agence de Promotion des Investissement (API) a eu lieu en date 5 mars 2015. L'esprit de solidarité et d'autopromotion de ses membres coopérateurs a été à l'origine de l'idée de sa création. C'est à partir du moment où les coopératives ont constaté que plus elles réalisaient des progrès dans le développement des services qu'elles offrent à leurs membres, plus elles étaient confrontées à des difficultés qu'elles ne pouvaient pas résoudre individuellement. Ensuite, elles ont décidé de créer une union en vue de renforcer leur capacité à faire face aux problèmes communs de grande taille.

L'UHACOM est bâtie sur les principes d'autopromotion, d'économie sociale et solidaire et de démocratie qui sont aussi valorisés par chacun de ses membres à travers la mutualisation des services. Toutes les coopératives pratiquent des cultures variées (cultures vivrières et de rente) et offrent toute une gamme de services aux membres comme par exemple le stockage, le warrantage, la transformation, la commercialisation, le fonds pérenne intrant et la formation pour répondre aux différents besoins de leurs membres. Elles visent principalement à maximiser les bénéfices des paysan(ne)s en s'appropriant peu à peu les différents maillons de la chaîne de valeur des filières. L'UHACOM devient ainsi le maillon supérieur d'une communauté paysanne structurée à la base (au niveau des collines) autour de groupes d'autopromotion et de solidarité (IGG) regroupés en coopératives au niveau zonal ou communal qui prône l'autopromotion.

L'union est actuellement établie dans 24 communes du Burundi, réparties dans 5 régions naturelles du Burundi à savoir le Kirimiro, le Mumirwa, le Buyenzi, le Bugesera et le Bweru.

Aujourd'hui, l'UHACOM compte 33 coopératives membres avec 9984 membres.

La vision de l'UHACOM est la suivante : « Le petit paysan a amélioré ses conditions économiques et sociales et participe à la prise de décisions dans la communauté. »

La mission de l'UHACOM est de renforcer le capital productif des coopératives d'agriculteurs par la mise en œuvre des projets économiques et sociales qui améliorent le rendement agricole ; par le plaidoyer pour l'instauration de bonnes politiques en faveur des paysans et par le renforcement des capacités des leaders paysans pour la promotion de la bonne gouvernance et des droits humains en particulier en faveur de la femme et de la jeunesse.

##### **1.1.2. Forum des Organisations paysannes (FOP en sigle)**

La FOP SIPAF est créée en 2004 et mis effectivement en route en 2005. Son démarrage réel commence en 2008 avec des actions visibles à travers le processus de structuration des comités locaux de développement englobant les organisations paysannes de base.

Actuellement, elle est implantée dans 7 territoires sur les 8 que compte la Province du Sud-Kivu à savoir : Kalehe, Kabare, Walungu, Mwenga, Uvira, Idjwi et Fizi.

Cette fédération accompagne actuellement une douzaine d'organisations paysannes et 8 coopératives agricoles construites autour de 9 dépôts de stockages des produits agricoles.

La FOP SIPAF travaille sur 5 filières agricoles à savoir le soja, le maïs, le manioc, le palmier à l'huile et le Riz. En 2015, la FOP SIPAF représente une force sociale de 16 800 membres.

La vision de FOP est la suivante :

- Un monde paysan plus solidaire en lutte contre la faim dans le monde et les inégalités sociales.
- Des structures fortes agissant sur les règles et institutions à travers la participation citoyenne et conducteur du changement social grâce à leur dynamisme et compétence dans l'action et le leadership rural sur le plan local et global.

La mission de FOP est de :

- Regrouper les producteurs agricoles ruraux pour l'amélioration de l'agriculture familiale
- Réduire le degré de précarité alimentaire en milieu paysan et la grande pauvreté
- Assurer une meilleure structuration des organisations paysannes membres de la fédération autour des initiatives porteuses de changement souhaité
- Favoriser la production des moyens internes et réduire la forte dépendance externe, l'attentisme et la vulnérabilité des ménages paysans,

## 2. Description du projet

Le dossier complet du projet et les rapports d'avancement seront mis à la disposition de la mission. Nous reprenons ici les éléments clé du projet.

### 2.1. Origine du projet

Les hauts plateaux du Burundi (Kirimiro et Buyenzi) et le Bushi du Sud Kivu en RDC, sont des régions surpeuplées avec une agriculture intensive sur des parcelles émiettées (moyenne 0.5 hectare par ménage en moyenne). Un usage excessif d'engrais chimiques et de pesticides accentue l'acidité des terres qui développent des carapaces latéritiques. La chute des cours du café, principale source de revenus monétaires, encourage le maraîchage qui exige souvent des intrants chimiques. Les politiques agricoles nationales, les systèmes de vulgarisation et la coopération internationale poussent les paysans à utiliser engrais et pesticides, avec de graves conséquences pour la fertilité des terres et la santé des populations.

Depuis 2019, UHACOM avec l'appui d'ADISCO (Appui pour le Développement Intégral et à la solidarité sur les collines) au Burundi et FOP avec l'appui de la plate-forme DIOBASS (Démarche pour une Interaction entre Organisations de Base et Autres sources de Savoirs) en République Démocratique du Congo (RDC en sigle) mettent en œuvre le projet d'agroécologie intitulé " Promotion des pratiques agroécologiques par la Formation et le Plaidoyer des Organisations Paysannes) respectivement dans les communes Rutegama (Province Muramvya) et Ndava (Province Mwaro) et dans le territoire de Kabare, dans le groupement de Luhihi en RDC.

Le projet est financé par la FGC (Fédération Genevoise de coopération) à travers IRED (Innovation et réseau pour le développement).

La durée du projet est de 3 ans. La mise en œuvre effective du projet a commencé le 01/10/ 2019 et sera clôturée le 30/09/ 2022. Comme indiqué dans le document du projet, il est prévu une évaluation au 30<sup>ème</sup> mois du projet . Les propriétaires du rapport sont UHACOM, Plateforme Diobass au Kivu et FOP auxquels l'évaluateur(rice) rendra compte. Ces derniers rendent également compte à l'IRED, puis à la FGC.

## 2.2. Objectifs du projet

### 2.2.1. Objectif global

Ce projet a pour l'objectif global de promouvoir l'adoption de pratiques agro-écologiques durables et rentables à grande échelle.

### 2.2.2. Objectifs spécifiques

Pour cet objectif global, le projet s'est assigné 2 objectifs spécifiques à savoir :

1. Des modèles de pratiques agro-écologiques durables et rentables sont valorisés ;
2. L'agro-écologie est reconnue par les politiques publiques.

### 2.2.3. Résultats attendus du projet

Résultat 1.1. Les pratiques agro-écologiques les plus rentables et durables sont répertoriées, évaluées et systématisées grâce aux visites et échanges entre paysans et agronomes.

Ce résultat sera atteint par la réalisation des activités ci-après :

Activité 1.1.1 Identifier un noyau de paysans formateurs (5 par OP) et des agronomes (3 par OA) au sein de l'ADISCO/UHACOM et Plateforme Diobass/FOP, soit 16 personnes

Activité 1.1.2 Organiser dans chaque pays des visites des pratiques agro-écologiques jugées les plus performantes

Activité 1.1.3 Produire des fiches de capitalisation de chaque pratique

Résultat 1.2. Des modules de formation en agro-écologie sont produits et enseignés aux paysans et paysannes sélectionnés

Deux activités principales permettront d'atteindre ce résultat :

Activité 1.2.1. Produire un module de formation agro-écologique dans les zones des hauts plateaux tropicaux

Activité 1.2.2 Former les paysans/paysannes formateurs à ces modules (90 par pays, 180 au total)

Résultat 1.3. Les fermes-écoles qui pratiquent l'agro-écologie sont soutenues pour développer des productions et commercialisation locales voire régionales adaptées à leurs produits.

Ce résultat sera atteint par la mise en œuvre de 3 activités principales :

Activité 1.3.1 Identifier les principaux goulots d'étranglement (production et commercialisation) dans le développement de fermes agro-écologiques

Activité 1.3.2 Mettre en place des règles pour le soutien aux fermes agro-écologiques

Activité 1.3.3 Etablir un fonds de crédit pour le soutien aux fermes agro-écologiques

Résultat 2.1 Les OP partenaires du projet ont réuni un réseau d'OP et d'OA en vue de promouvoir l'agriculture paysanne agro-écologique.

Ce résultat est centré sur 3 activités principales :

Activité 2.1.1 Organiser une rencontre des leaders des deux OP

Activité 2.1.2 Identifier les OP et OA les plus actives sur les questions agro-écologiques (20 par pays)

Activité 2.1.3 Organiser deux rencontres d'information et d'échanges par pays des enjeux et défis d'une agriculture paysanne agro-écologique

Résultat 2.2. Les responsables politiques reconnaissent le potentiel de l'agriculture paysanne agro-écologique.

Ce résultat porte sur 3 principales activités :

Activité 2.2.1 Lancer les études nécessaires pour documenter le plaidoyer

Activité 2.2.2 Lancer des actions de plaidoyer par pays

Activité 2.2.3 Faire le suivi du plaidoyer par des actions de lobbying

### 3. Objectifs de cette évaluation

De façon spécifique cette évaluation vise les objectifs suivants :

1. Apprécier globalement l'intervention du programme à travers les résultats atteints en comparaison avec les résultats escomptés tout en tenant compte du contexte interne et externe de mise en œuvre du programme.
2. Analyser la logique d'intervention et de mise en œuvre du programme (opérationnalité) en relation avec les objectifs poursuivis par le programme.
3. Analyser la prise en compte des recommandations de la commission technique de la FGC
4. Tirer les leçons de l'intervention du programme et formuler des recommandations pour la seconde phase du projet
5. Identifier les changements pertinents autour desquels la phase suivante pourrait être construite

### 4. Éléments à évaluer dans le projet

Le présent appel à candidature concerne l'évaluation externe du projet à quatre mois de sa clôture. Celle-ci devra contribuer au mieux à l'amélioration de la pertinence et de l'impact des actions à mener dans la deuxième phase du projet par le biais des leçons tirées de l'exécution de la première phase. Elle se concentrera sur :

1. une identification et une analyse 'contextualisée' des effets du projet sur les groupes-cibles, y inclus les effets inattendus.
2. une analyse des critères CAD que sont : la pertinence, l'effectivité et l'efficacité, l'efficience et la durabilité
3. une analyse de la prise en compte du genre et des aspects environnementaux
4. Une analyse critique du modèle organisationnel adopté par le projet et son fonctionnement
5. une vérification critique de la qualité et de la fiabilité de l'analyse des effets socioéconomiques initiées/renforcées par le projet réalisés par les experts de l'université du Burundi et ceux de Bukavu et qui portent sur les aspects ci-après. Il s'agit :
  - d'identifier les pratiques agro écologiques de gestion de la fertilité du sol effectivement adoptées par les bénéficiaires, ainsi que le pourcentage de ceux qui les adoptent en distinguant 3 niveaux : ceux qui les ont essayé une seule fois suite au projet, ceux qui les ont poursuivi, ceux qui les considèrent comme bénéfiques et les ont adopté de manière quasi irréversibles ;
  - d'identifier les pratiques agro écologiques de lutte contre les maladies et ravageurs des Cultures adoptées par les bénéficiaires, ainsi que le pourcentage de ceux qui les adoptent, en distinguant 3 niveaux : ceux qui les ont essayé une seule fois suite au projet, ceux qui les ont poursuivi, ceux qui les considèrent comme bénéfiques et les ont adopté de manière quasi irréversibles ;
  - d'identifier les bio pesticides de conservation utilisés dans la conservation des récoltes ;

- d'identifier les principales pratiques nées de la Recherche – Action au niveau des ménages ou de l'OP
  - de faire une comparaison de la quantité d'engrais chimiques achetée par les ménages avant le projet en 2017 et 2018, et au cours du projet en 2020 et 2021 ;
  - de mettre en évidence les revenus gagnés ou épargnés par les bénéficiaires suite à l'introduction des pratiques agro écologiques dans leurs exploitations agricoles ;
  - de faire une comparaison des dépenses pour achat des pesticides du ménage avant le projet en 2017 et 2018, et au cours du projet en 2020 et 2021 ;
  - d'établir une comparaison d'avant et pendant la mise en œuvre du projet, des rendements des principales cultures des exploitations qui ont intégré des pratiques agro écologiques
  - de Faire une appréciation des pratiques agro écologiques en identifiant notamment les causes qui freinent ou sont susceptibles de freiner leur mise à échelle ;
  - de proposer des recommandations pour une meilleure appropriation et diffusion des pratiques par les paysans/paysannes formateurs et par les paysans/paysannes formé (e)s par les formateurs
  - d'Identifier et caractériser les dynamiques de Recherche-Action Paysanne nées ou renforcées par le projet.
  - de Caractériser les transformations internes de FOP/CIMMAL et UHACOM occasionnées par le projet
6. Une analyse du niveau de prise en compte des recommandations de la commission technique de la FGC (annexe au document du projet) ;
  7. La formulation des recommandations utiles et concrètes de l'évaluation.
  8. Une proposition des éléments clé de la logique d'intervention de la seconde phase.

## 5. Méthodologie de l'évaluation

Le Consultant en sa qualité d'expert avéré dans l'évaluation des programmes de développement rural proposera dans l'offre technique la méthodologie qui lui semble la mieux à atteindre les objectifs de la mission. Il privilégiera :

- Une approche participative proche de la méthodologie de l'éducation populaire incluant le public cible et les partenaires, UHACOM-ADISCO et FOP-DIOBASS, du travail en atelier. Toutefois, le consultant est libre d'exiger l'absence des uns et des autres à certains entretiens.
- Une approche qualitative tout en intégrant les données quantitatives dans les analyses.

La mission se déroulera dans les deux pays d'intervention du projet à savoir la RDC dans le territoire de Kabare, groupement de Luhihi et au Burundi, dans les communes Rutegama et Ndava situées respectivement dans les provinces Muramvya et Mwaro.

Au cours de la mission, le consultant interviewera les responsables des coopératives, les animateurs du projet, les bénéficiaires des actions et les administrations intéressées de près ou de loin par l'action. Le consultant pourra également accéder à toute la documentation nécessaire à la réalisation de son travail, en l'occurrence : le dossier du projet, les rapports d'étapes et les rapports de certaines activités.

Le consultant passera au moins quatre jours de travail de terrain en RDC, en plus de deux jours de voyage, 4 jours de travail de terrain au Burundi et un d'interview avec la coordination du projet à l'UHACOM.

Il organisera obligatoirement à la fin des missions de terrain dans chaque pays, un debriefing rapide des principaux constats afin de recueillir l'avis des commanditaires

A l'issue de ses missions de terrain, il rédigera un rapport provisoire qui sera remis à UHACOM-ADISCO et FOP- DIOBASS qui disposent d'une semaine pour formuler des observations qui permettront au

consultant de rédiger le rapport final qui devra être disponible une semaine après les avis des commanditaires au plus tard.

## 6. Profil et choix du consultant

Le consultant devra avoir une expérience d'au moins sept ans de travail sur des programmes de développement rural et justifier d'un portefeuille d'au moins quatre évaluations de projets/programmes dont au moins la moitié en Afrique.

Une connaissance confirmée des questions de l'agroécologie est indispensable et devra être prouvée. La maîtrise parfaite du français est obligatoire et celle du Swahili et/ou du Kirundi un atout très important.

Des documents confirmant cette expérience devront faire partie de l'offre technique.

## 7. Présentation de l'offre

Les présents termes de référence seront diffusés sur les sites internet d'ADISCO, de l'UHACOM de DIOBASS, d'ADIP et dans un journal au Burundi et un en RDC. L'appel sera également diffusé sur les réseaux sociaux.

L'offre devra comprendre : une lettre de motivation, un CV actualisé du consultant, une offre technique et une offre financière. La lettre de motivation devra indiquer la disponibilité du consultant pour la période.

La date limite de dépôt des offres est fixée au lundi le 11 mai 2022 à 16h00. Les offres se font exclusivement par voie électronique envoyée simultanément à [pdio bass@gmail.com](mailto:pdio bass@gmail.com); [haguruka1.uhacom@gmail.com](mailto:haguruka1.uhacom@gmail.com); [info@uhacom.bi](mailto:info@uhacom.bi); [deontimaniyonk@yahoo.fr](mailto:deontimaniyonk@yahoo.fr). La mission d'évaluation devra commencer officiellement lundi le 16 mai pour se clôturer le lundi 30 mai 2022. Le rapport final de l'évaluation devra être remis au plus tard le 15 juin en version électronique et quatre copies imprimées. Un atelier de restitution du rapport d'évaluation sera organisé dans chaque pays et sera facilité par le consultant. Les frais d'organisation de ces ateliers sont à la charge des organisations commanditaires.

Le consultant proposera un per diem qui sera réajusté en fonction des procédures internes des organisations UHACOM et DIOBASS ;

Les frais de déplacement locaux et des ateliers éventuels avec les acteurs sont à la charge des commanditaires.

L'offre financière doit détailler les honoraires, les per diems et les frais de communication. Les frais de secrétariat ne seront pas inclus dans l'offre financière (le consultant devra obligatoirement disposer d'un ordinateur et des compétences pour l'utiliser) sauf les frais de multiplication des rapports finaux.

L'offre financière sera établie en dollars US et les frais remboursés par Diobass. Le consultant peut néanmoins recevoir au Burundi une avance en francs Burundais pour les per diems au taux du jour de la Banque de la République du Burundi.

## 8. Calendrier

L'évaluation s'organisera au cours de la deuxième quinzaine du mois de mai. Le rapport provisoire est attendu 5 jours après la fin de la mission.

Documents à produire :

- Un rapport provisoire avec toutes les annexes en version électronique compatible. Le rapport comprendra un résumé exécutif ne dépassant pas quatre pages. Le rapport principal (sans annexe) ne doit pas dépasser 50 pages Times new roman 11, interligne simple ou équivalent

- Un rapport définitif, intégrant tous les avis issus de débriefing et du rapport provisoire.
- Des photos en haute résolution pour visualiser les réalisations les plus marquantes du projet
- Tous les fichiers de calcul utilisés

#### 9. Personnes de contact pour l'évaluation

UHACOM-ADISCO :

HACIMANA Appolinaire : [appohaci@yahoo.fr](mailto:appohaci@yahoo.fr);

EMERUSENGE Emery: [emerusenge@gmail.com](mailto:emerusenge@gmail.com).

FOP-DIOBASS :

MAPATANO Sylvain : [mapatanos@yahoo.fr](mailto:mapatanos@yahoo.fr);

KULONDWA Arsène : [arsenekulondwa@gmail.com](mailto:arsenekulondwa@gmail.com)

IREC:

NIYONKURU Deo-gratias: [deontimaniyonk@yahoo.fr](mailto:deontimaniyonk@yahoo.fr)